



Chartre Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Rapport annuel d'activité 2017



INTRODUCTION

Suite à la validation de la Charte Forestière de Territoire en mai 2016, le Pays Pyrénées-Méditerranée a répondu à l'appel à projets régional dédié à l'animation des stratégies locales de développement forestier. Lauréat, le Pays Pyrénées Méditerranée s'est vu attribué une subvention pluriannuelle de 3 ans (2016/2019) permettant de financer la mission « Charte Forestière de Territoire », composée de deux volets.

Le premier volet concerne l'animation à proprement parler de la Charte Forestière avec l'organisation de la gouvernance, l'accompagnement des porteurs de projet, l'évaluation continue de la Charte Forestière et de ses actions, la mise en place d'actions de communication/sensibilisation ainsi que la veille informative, la participation aux réseaux et le suivi des travaux internes/externes pour favoriser la transversalité (cf. Volet n°1).

En parallèle, plusieurs actions spécifiques de la Charte Forestière ont été mises en œuvre en 2017 par le Pays Pyrénées Méditerranée, en collaboration/concertation avec différents acteurs locaux (cf. Volet n°2). Ces quatre actions - listées ci-dessous - seront poursuivies en 2018. A noter que les trois autres actions prévues dans le dossier de subvention du Pays ont fait l'objet de première réflexion en 2017 et seront développées en 2018.

- ✕ Elaboration d'un kit de renseignements sur la forêt, ses usages et ses acteurs
- ✕ Mise en place d'un protocole pour l'utilisation des voiries communales par la filière
- ✕ Création d'un annuaire des entreprises locales de la filière forêt-bois-liège
- ✕ Appui à la structuration et au développement de filières économiques locales

Ainsi, le présent rapport d'activité fait état de l'ensemble des missions menées au cours de l'année 2017 par le Pays Pyrénées Méditerranée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire (animation et mise en œuvre d'actions). Ces dernières ont été financées par l'Europe (mesure 16.7 du FEADER) et le Conseil Régional Occitanie respectivement à hauteur de 57 % et de 33 %, le Pays apportant un autofinancement de 10 %.

Volet n°1 - Animation Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

1.1 - Organisation de la gouvernance et gestion administrative et financière de la démarche

Afin d'assurer la concertation et de partager l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, plusieurs réunions des instances de gouvernance ont été organisées dans le courant de l'année 2017 :

- ✕ Un comité de pilotage le 26/01/2017, préparé en amont avec le comité technique et le comité des élus, afin de faire le bilan de la première année de mise en œuvre de la CFT.
- ✕ Deux comités techniques les 13/06/2017 et 07/12/2017 avec pour objectif d'échanger techniquement sur les actions en cours portées par le Pays et les autres maîtres d'ouvrage.
- ✕ Deux comités restreints des élus « Forêt » les 20/06/2017 et 14/12/2017 ayant pour but d'échanger politiquement et de faire un point d'avancement sur les projets en cours.

Ces réunions de gouvernance ont regroupé près de 60 participants représentant diverses structures (élus et techniciens de collectivités, institutions, organismes forestiers, structures touristiques ou d'activités de pleine nature, acteurs environnementalistes, associations citoyennes, entreprises, etc.) garantes d'une mise en œuvre partagée de la Charte Forestière de Territoire (cf. compte-rendu et diaporamas sur le site web du Pays).

En termes de gestion administrative et financière, un rapport a été rédigé en début d'année 2017 pour présenter le bilan annuel d'activité 2016 de la mission « Charte Forestière de Territoire ». Ce dernier a ensuite été intégré dans le rapport global d'activité du Pays Pyrénées-Méditerranée présenté et validé en Assemblée Générale le 15/05/2017.

Dans le cadre de la subvention obtenue suite à la candidature à l'appel à projets régional 2016 permettant de financer la mission « Charte Forestière de Territoire » sur 3 ans (période 2016/2019), une demande d'acompte a été réalisée dans le courant de l'été 2017.

1.2 - Accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire

Le Pays Pyrénées Méditerranée accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins, de l'émergence du projet jusqu'à sa réalisation en passant par l'aide au montage technique et financier. Ainsi en 2017, ce sont 56 projets portés par 29 maîtres d'ouvrage publics ou privés qui ont été suivis dans le cadre de la CFT à des stades d'avancement divers et sur des thématiques variées. De rayonnements différents, certaines actions sont très localisées alors que d'autres sont menées à l'échelle du Pays. Les bénéficiaires de ces actions sont également variés (collectivités, propriétaires, professionnels, citoyens, scolaires, etc.).

Depuis sa validation en mai 2016, ce sont 63 actions intégrant le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (soit plus de 50 % des projets identifiés) qui ont été lancées, réalisées et/ou finalisées par 31 porteurs de projets différents publics et privés (cf. Figure 1). L'ensemble de ces actions représentent plus de 1,3 million d'euros de budget investis sur le territoire en faveur de la forêt (comprenant l'autofinancement des maîtres d'ouvrage et les différentes subventions obtenues), dont 437 000 € d'investissement pour l'installation de deux chaufferies bois dans le Haut-Vallespir et 189 000 € de travaux de protection et de réhabilitation des suberaies sur les Aspres et les Albères.

Pour plus de détails sur l'avancement des différents projets inscrits dans la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, se référer aux quatre tableaux de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions présentés en comité de pilotage le 1^{er} février 2018.

BILAN 2017 (à partir de mai 2016)	Enjeu A	Enjeu B	Enjeu C	Enjeu D	TOTAL
Nb d'actions de la CFT	32	27	44	18	121
Nb d'actions terminées	8	2	13	3	26
Nb d'actions en cours	14	8	11	4	37
Etat d'avancement	69 %	37 %	55 %	39 %	52 %
Nb de maîtres d'ouvrage	9	8	17	7	31
Enveloppe budgétaire	355 000 €	250 000 €	577 100 €	134 500 €	1 316 600 €
Part budgétaire	27 %	19 %	44 %	10 %	100 %

Figure 1 : Tableau de suivi quantitatif du plan d'actions de la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016/2021

L'ensemble de ces actions sont suivies à minima par des points téléphoniques et/ou mailistiques réguliers avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. En parallèle, le Pays Pyrénées-Méditerranée participe aux réunions et sorties de terrain organisées en lien avec ces projets et accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins. Ainsi en 2017, l'animatrice de la Charte Forestière de Territoire a été mobilisée sur plusieurs comités, groupes de travail et tournées, concernant notamment les projets suivants :

- ✕ Augmentation du foncier forestier en gestion des collectivités (COFOR) - 1 rdv
- ✕ Identification des îlots de forêts anciennes sur le territoire (CENLR) - 1 rdv + 1 tournée
- ✕ Mise en œuvre de l'Indice de Biodiversité Potentielle (SPF) - 1 réunion
- ✕ Animation pour l'extension de l'ASLGF du Vallespir (ASLGF Vallespir) - 2 rdv
- ✕ Etude pour sécuriser l'approvisionnement de deux entreprises (CRPF) - 4 rdv et 3 réunions
- ✕ Animation pour la mise en place d'une AMAP Bois de chauffage (VTV) - 1 rdv
- ✕ Mise en place d'une valorisation du liège mâle ou brûlé local - 1 tournée
- ✕ Echanges transfrontaliers sur la valorisation économique du pin pignon (CRPF) - 1 tournée
- ✕ Valorisation des essences/plantes médicinales du Vallespir (Millepertuis) - 2 réunions
- ✕ Développement d'une valorisation des champignons comestibles sur le territoire - 1 rdv
- ✕ Mise en place d'une route touristique et transfrontalière du liège (Maureillas) - 1 rdv
- ✕ Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem (CCHV) - 2 réunions
- ✕ Réhabilitation de l'arboretum communal de Sorède (Sorède) - 2 réunions
- ✕ Aménagement d'un sentier d'interprétation en milieu forestier (Céret) - 1 rdv + 2 tournées
- ✕ Valorisation des ressources bovines et sylvopastorales transfrontalières (PPM) - 1 réunion
- ✕ Formation professionnalisante d'ouvrier forestier (Pôle emploi) - 1 rdv
- ✕ Organisation bisannuelle de VIVEXPO / Edition 2018 (Vivexpo) - 1 réunion

D'autres réunions ont permis de travailler et d'échanger sur divers projets. Ainsi, des rendez-vous ont été organisés avec plusieurs entreprises pour échanger sur leurs activités, favoriser leur mise en réseau et étudier les possibilités de financements via le programme LEADER porté par le Pays. Plusieurs collectivités ont aussi été rencontrées comme la commune de Reynès (valorisation de la vannerie), la commune de Sainte-Colombe de la Commanderie (gestion de leurs espaces naturels), la commune du Perthus (gestion de leurs parcelles forestières) et la communauté de communes du Vallespir (mobilier en bois). Afin de travailler sur la base d'éléments concrets, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » avec l'appui de la commune de Céret et l'association « Initiation à la Forêt », a encadré fin 2017 un projet tuteuré visant l'étude d'un pré-aménagement d'un sentier pédagogique forestier.

L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a aussi été sollicitée courant 2017 pour relire certains documents comme la convention entre la communauté de communes du Haut-Vallespir et l'Office National des Forêts dans le cadre du projet de réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem ou encore pour accompagner le montage/suivi de dossiers de subvention pour différents projets tels que l'animation pour l'extension de l'ASLGF du Vallespir dans le cadre d'un appel à projets de la Fondation de France. Les deux projets de chaufferies bois menés respectivement par la commune de Maureillas-Las-Illas et l'EHPAD de Prats-de-Mollo-La Preste ont également été accompagnés sur 2016/2017 pour l'obtention de financement européen dans le cadre de l'Approche Territoriale Intégrée FEDER.

En complément, plusieurs rendez-vous ont été organisés avec différents interlocuteurs au sein des services du Conseil Départemental et du Conseil Régional afin d'identifier les sources de financements possibles pour favoriser la mise en œuvre des projets.

1.3 - Evaluation continue des actions menées et de la Charte Forestière de Territoire

Suite à l'évaluation en 2014/2015 des deux Chartes Forestières de Territoire historiques, respectivement la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères et la CFT du Vallespir, il est apparu nécessaire d'anticiper l'évaluation de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée et de ses actions pour rendre l'exercice continu et efficace. C'est pourquoi de nouveaux outils ont été réfléchis et discutés en comité technique et en comité restreint des élus au cours du 2^{ème} semestre 2016.

Ainsi, un protocole d'évaluation a été mis en place, associé à des tableurs numériques pour faciliter la remontée des résultats de chaque action et le suivi continu des objectifs chiffrés de la Charte Forestière de Territoire. Présenté et validé en début d'année 2017 en comité de pilotage, ce dispositif d'évaluation continue a fait l'objet d'une note de synthèse rédigée et diffusée auprès des partenaires dans le courant du 1^{er} semestre 2017. Cette dernière est téléchargeable sur le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée.

En 2017, les premières actions finalisées ont donc été évaluées de manière quantitative selon les différents indicateurs précisés dans le dispositif. Un suivi annuel des indicateurs de contexte de la Charte Forestière de Territoire a également été effectué.

1.4 - Communication et sensibilisation autour de la forêt et de la Charte Forestière de Territoire

Afin d'être plus visible et efficace en termes de communication autour de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, un plan de communication a été défini et discuté en comité technique et en comité restreint des élus au cours du 2^{ème} semestre 2016 au regard des besoins et des moyens disponibles. Présenté et validé en début d'année 2017 en comité de pilotage, ce plan de communication a fait l'objet d'une note de synthèse rédigée et diffusée auprès des partenaires dans le courant du 1^{er} semestre 2017. Cette dernière est téléchargeable sur le site Internet du Pays. La création d'un logo dédié à la Charte Forestière de Territoire (qui est une déclinaison du nouveau logo du Pays) permet d'estampiller les documents en lien avec la démarche.



De manière opérationnelle dans le cadre de l'animation de la Charte Forestière de Territoire, le Pays Pyrénées Méditerranée met en place des actions de communication et de sensibilisation sur différents thèmes et à destination de publics variés en fonction des occasions et des besoins identifiés sur le territoire. L'objectif est multiple : communiquer sur les actions menées dans le cadre de la CFT, sensibiliser sur nos forêts et ses enjeux, etc.

Une communication régulière sur la CFT et les actions menées dans ce cadre est donc réalisée au travers de la publication d'articles sur le site Internet et la lettre d'information bisannuelle du Pays Pyrénées Méditerranée, ou encore dans la presse. En parallèle, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » relaie régulièrement les informations importantes par mail aux membres du comité de pilotage. Des interventions ont également été réalisées en 2017 sur la démarche CFT dans le cadre d'une conférence « Rencontres de la forêt » organisée par l'association IF, du conseil d'administration forain du Centre Régional de la Propriété Forestière (cf. Figure 2) ainsi que d'un module de la licence professionnelle « Gestion et Aménagement Des Espaces et des Ressources » de l'UPVD de Perpignan.



Figure 2 : Intervention au conseil d'administration du Centre Régional de la Propriété Forestière à gauche et animation de la matinée forestières dédiée aux élus sur la valorisation du bois local à droite.

Lors du 2^{ème} semestre 2017, une matinée dédiée aux élus du territoire a été co-organisée avec les Communes Forestières le 17/11/2017 à Banyuls-dels-Aspres sur la thématique de la valorisation du bois local dans les projets publics (cf. Figure 2). Réunissant une vingtaine de participants, cette réunion fait suite à l'étude d'opportunité d'une filière de mobilier en bois local portée par le Pays (cf. partie 2.4) et fut l'occasion d'échanger sur diverses pistes, notamment pour intégrer le bois local dans la commande publique.

Enfin, pour la quatrième fois en France a eu lieu la Journée Internationale des Forêts proclamée par l'Organisation des Nations Unies le 21 mars. Ainsi, durant toute une semaine des manifestations ont été organisées partout en France pour mettre à l'honneur la forêt, ses acteurs et ses fonctions économiques, environnementales et sociales. C'est dans ce cadre que le Pays Pyrénées-Méditerranée et l'association « Initiation à la forêt » ont co-organisé une manifestation grand public « A la découverte de la forêt catalane : de sa nature, de ses fonctions et de ses acteurs » les vendredi 17 et samedi 18 mars 2017 (cf. Figure 3).

Au cours de cette manifestation, de nombreuses activités ont été proposées grâce à l'aide de nombreux partenaires : projection de film, table ronde et conférences, animations jeune public, jeux de société, lecture d'histoires, expositions, sortie botanique en forêt, déambulation sur l'arbre en ville ou encore démonstration de fabrication d'objets en bois. Le musée Casa de l'Albera a également proposé une matinée « portes ouvertes ».

Au-delà de la manifestation en elle-même, l'organisation d'un tel évènement a mobilisé l'animatrice CFT ainsi qu'un stagiaire, notamment sur l'élaboration du programme, la rédaction d'un communiqué de presse, le suivi de la création et la diffusion d'une affiche et par la suite sur la rédaction du bilan de la manifestation. Ce dernier, très positif, fait état d'une participation de 275 personnes (cf. bilan de JIF 2017 sur le site web du Pays).



Figure 3 : Quelques photographies de la manifestation « A la découverte des forêts catalanes ».

1.5 - Participation aux réseaux et suivi des travaux transversaux internes et externes

Le réseau régional des Chartes Forestières de Territoire, animé par les Communes Forestières d'Occitanie, permet entre autres aux animateurs, au travers de rencontres, d'échanger sur leurs retours d'expérience, de partager les dernières actualités et de faire remonter les besoins des territoires auprès des partenaires institutionnels. Dans ce cadre, le Pays Pyrénées-Méditerranée a participé à trois réunions les 15/06/2017, 07/09/2017 et 05/10/2017. Au-delà de ces réunions, de nombreux échanges téléphoniques ou mailistiques entre les animateurs ont eu lieu à l'échelle régionale mais aussi plus largement à l'échelle nationale. L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a également participé en février 2017 aux rencontres nationales des territoires forestiers et tenu un stand (cf. Figure 4).



Figure 4 : Stand tenu à l'occasion des rencontres nationales des territoires forestiers en février 2017.

Afin de suivre les divers travaux des partenaires associés à la Charte Forestière de Territoire (au-delà des seules actions CFT), le Pays Pyrénées-Méditerranée participe autant que possible aux réunions importantes organisées par ces derniers. En 2017, plusieurs événements ont ainsi mobilisé l'animatrice CFT dont particulièrement les Assemblées Générales des Communes Forestières (10/05/2017), de Bois Energie 66 (28/06/2017), de Vivexpo (19/10/2017) et de l'Institut Méditerranéen du Liège (15/11/2017), les Assises régionales Forêt-Bois (12/09/2017), ou encore des réunions liées à des projets supra territoriaux comme le Schéma d'Accessibilité à la Ressource Forestière du CD66 (06/02/2017) et le programme BIO4ECO de la FNCOFOR (03/07/2017).

Enfin, le Pays Pyrénées Méditerranée possède une stratégie répondant aux objectifs du développement durable du territoire. Afin d'assurer une mise en œuvre collective et transversale de cette dernière, des réunions d'équipe ont été régulièrement réalisées en 2017. L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a également participé à la vie de la structure via l'Assemblée Générale (15/05/2017), au travail de création du nouveau site web ou encore aux rencontres politiques/techniques pour valoriser la thématique forestière.

En parallèle, le Pays pilote l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plusieurs outils territoriaux de planification ou de financement tels que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le programme LEADER ou encore l'ATI FEDER dans lesquels s'inscrivent des enjeux et des projets liés à la Charte Forestière. De ce fait, l'animatrice CFT suit ces outils en participant à certaines réunions de pilotage et/ou techniques afin de faire remonter les besoins forestiers et de sensibiliser les autres acteurs à la forêt et à ses problématiques.

Volet n°2 - Mise en œuvre d'actions de la Charte Forestière de Territoire

2.1 - Elaboration d'un kit de renseignement sur la forêt, ses usages et ses enjeux (action n°1)

Au cours de l'année 2017, une réflexion sur la forme et le fond du kit de renseignement sur la forêt, ses usages et ses enjeux à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée a été réalisée et discutée en comité technique et comité des élus en juin 2017. Toutefois, l'action n'a pas encore été concrétisée, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » ayant été mobilisée sur un projet complémentaire et mutualisé à l'échelle départementale.

En effet, lors de la préparation de la manifestation grand public « A la découverte des forêts catalanes », une rencontre avec la médiathèque départementale à l'initiative du Pays de la Vallée de l'Agly a fait émerger un projet d'exposition autour des forêts des Pyrénées-Orientales. Ce projet partenarial piloté par la médiathèque s'appuie sur les connaissances et les compétences de plusieurs services du Conseil Départemental et des trois animateurs des Chartes Forestières de Territoire (Pays de la Vallée de l'Agly, Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes et Pays Pyrénées Méditerranée).

Ainsi, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a participé à plusieurs réunions (09/06/2017 et 19/12/2017) et a travaillé à la rédaction de textes en tant que référente sur 3 panneaux de la future exposition. Une recherche de morceaux de bois auprès de partenaires a également été effectuée afin de créer une xylothèque des essences locales.

Ces deux projets sont encore en cours et doivent trouver leur complémentarité. La formalisation du kit de renseignement mérite donc d'être réétudiée pour bénéficier de deux outils pertinents, valorisables ensemble ou indépendamment.

2.2 - Mise en place d'un protocole commun pour la circulation sur les voiries communales (action n°3)

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, les élus locaux ont souhaité mettre en place un mode opératoire d'utilisation des voiries communales (MOUV) par la filière forêt-bois, en concertation avec les professionnels. Ainsi, le Pays Pyrénées-Méditerranée et les Collectivités Forestières Occitanie ont travaillé de concert depuis le printemps 2017 au développement de différents outils et à la mise en place d'un protocole qui a vocation à terme à s'étendre à d'autres territoires et à d'autres filières. Plusieurs réunions de concertation et phases de relecture ont permis aux collectivités et aux professionnels de faire remonter leurs problématiques, leurs attentes et leurs propositions pour établir un mode opératoire entre communes et entreprises lors de chantiers forestiers.

Le mode opératoire d'utilisation des voiries communales a pour objectif de recréer du lien entre les communes et les professionnels lors de chantiers forestiers afin de favoriser la sortie des bois et de limiter les éventuelles dégradations des voiries. Cela se traduit par la déclaration en amont du chantier par le donneur d'ordre auprès des communes concernées qui devront à leur tour transmettre des informations utiles pour la bonne mise en œuvre du chantier et la sortie des bois (cf. Figure 5). Un état des lieux de tout ou partie des voiries communales peut aussi être réalisé sur demande de l'une ou l'autre des parties.

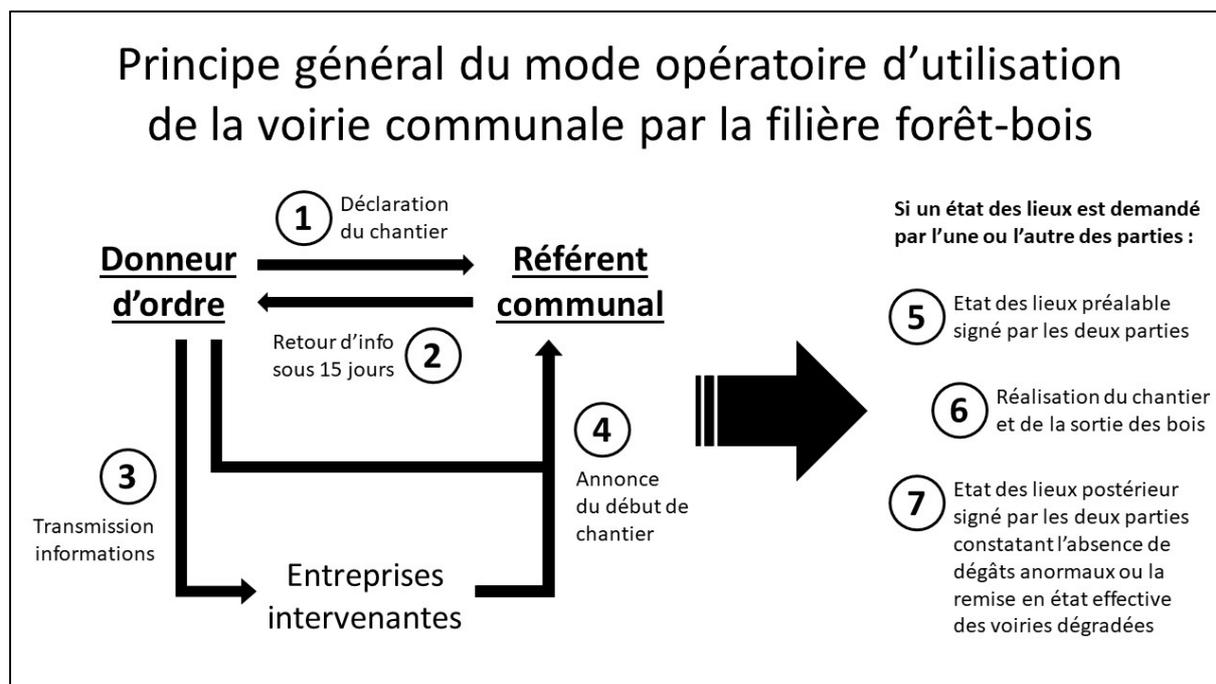


Figure 5 : Schéma du principe général du mode opératoire d'utilisation des voiries communales

Pour favoriser la mise en œuvre opérationnelle du mode opératoire d'utilisation des voiries communales par la filière Forêt-Bois, le Pays Pyrénées-Méditerranée et les Collectivités Forestières Occitanie ont développé divers outils en concertation avec les communes, les professionnels et les partenaires :

- ✕ Des notices explicatives des différentes étapes du mode opératoire
- ✕ Une charte de bonnes pratiques (en cours de finalisation pour une signature en 2018)
- ✕ Un arrêté municipal type (en cours de finalisation avec les services de l'Etat)
- ✕ Un annuaire des référents communaux incluant les coordonnées des mairies
- ✕ Des documents type (fiche de déclaration de chantier, modèle d'état des lieux, etc.)
- ✕ Un dispositif de déclaration en ligne des chantiers forestiers auprès des communes
- ✕ Un dispositif de demande en ligne d'autorisation de visite sur le domaine privé communal

Une présentation du protocole a ensuite été réalisée lors d'une réunion du comité de suivi du projet le 29 novembre 2017 (cf. compte-rendu sur le site web du Pays). Réunissant une vingtaine de participants (collectivités, institutions et un professionnel), cette réunion marque le lancement de la phase de test opérationnel du protocole pour la saison d'exploitation 2017/2018. Un suivi et un bilan seront réalisés dans le courant de l'année 2018 pour amender le mode opératoire au regard du retour des utilisateurs.

2.3 - Création d'un annuaire des entreprises locales liées à la filière Forêt-Bois-Liège (action n°4)

Lors d'une enquête menée auprès des entreprises de la filière Forêt-Bois-Liège par le Pays Pyrénées Méditerranée en 2015/2016, 80% des entreprises interrogées ont manifesté leur intérêt pour la réalisation d'un annuaire local de la filière. En parallèle, il apparaissait un souhait des collectivités territoriales et du grand public de mieux connaître les entreprises du territoire et leur savoir-faire afin de pouvoir faire appel à leur service.

C'est pourquoi le Pays Pyrénées Méditerranée a lancé en 2017 dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire la mise en place d'un annuaire numérique (sous forme de cartographie et de liste) des entreprises de la filière Forêt-Bois-Liège afin de promouvoir la filière locale et de soutenir les activités valorisant durablement les ressources forestières.

Au printemps 2017, un premier travail de benchmarking a permis d'affiner la réflexion sur la forme et le contenu de l'annuaire, éléments discutés et amendés en comité technique et en comité des élus au mois de juin. Après la définition et le regroupement des activités professionnelles par catégorie, deux outils ont été créés dans le courant de l'automne 2017 : d'une part, une fiche d'inscription incluant l'autorisation des entreprises à apparaître dans l'annuaire, et d'autre part, une charte de fonctionnement de l'annuaire spécifiant les modalités d'inscription. Un courrier d'information et de sollicitation a ensuite été envoyé en décembre à près de 200 entreprises identifiées dans une base de données interne (remise à jour pour l'occasion) pour leur proposer d'intégrer gratuitement l'annuaire.

Un travail de relance téléphonique et d'intégration des inscriptions au sein de l'outil numérique « carte verte » développé actuellement par le Pays (au travers d'un stage encadré par l'animatrice « Charte Forestière de Territoire ») a été effectué en janvier et février 2018 afin d'intégrer le plus possible d'entreprises au sein de l'annuaire avant le lancement grand public, à l'occasion de la Journée internationale des Forêts le 21 mars 2018.

A noter que l'ajout, la modification et/ou la suppression d'entreprises est possible au fil de l'eau, l'ensemble des documents étant disponible en téléchargement sur le site web du Pays Pyrénées Méditerranée (rubrique « Charte Forestière de Territoire » > « Annuaire »).

2.4 - Appui à la structuration et au développement de filières économiques locales (action n°5)

Un des enjeux de la Charte Forestière de Territoire est la valorisation des ressources forestières par la structuration et/ou l'émergence de filières. Le châtaignier et le hêtre font partie des essences majoritaires du territoire pouvant être utilisées en tant que bois d'œuvre et donc avec une meilleure valeur ajoutée. En parallèle, des projets d'ameublement de bâtiment et/ou d'aménagement touristique, principalement portés par des collectivités, voient le jour sur le territoire. Ainsi, le Pays Pyrénées-Méditerranée a lancé en début d'année 2017 une étude d'opportunité pour le développement d'une filière de mobilier intérieur et/ou extérieur en bois local.

Encadrée par l'animatrice CFT, l'étude a été réalisée par des étudiants de l'Université de Perpignan (LP GADER) dans le cadre d'un projet tutoré, approfondie ensuite par la réalisation d'un stage de deux mois. La recherche bibliographique a permis de conforter le choix du hêtre et du châtaignier respectivement pour la fabrication de mobilier intérieur et extérieur au regard de leurs caractéristiques naturelles. Avec un taux de retour de 84 %, l'enquête auprès des collectivités a mis en évidence l'intérêt de ces dernières pour du mobilier en bois local (cf. Figure 6), majoritairement pour l'extérieur et ciblé sur le produit « banc ». La qualité et le prix font partie des conditions sinequanone, bien que de nombreuses collectivités sont prêtes à augmenter un peu leur budget pour du mobilier en bois local.

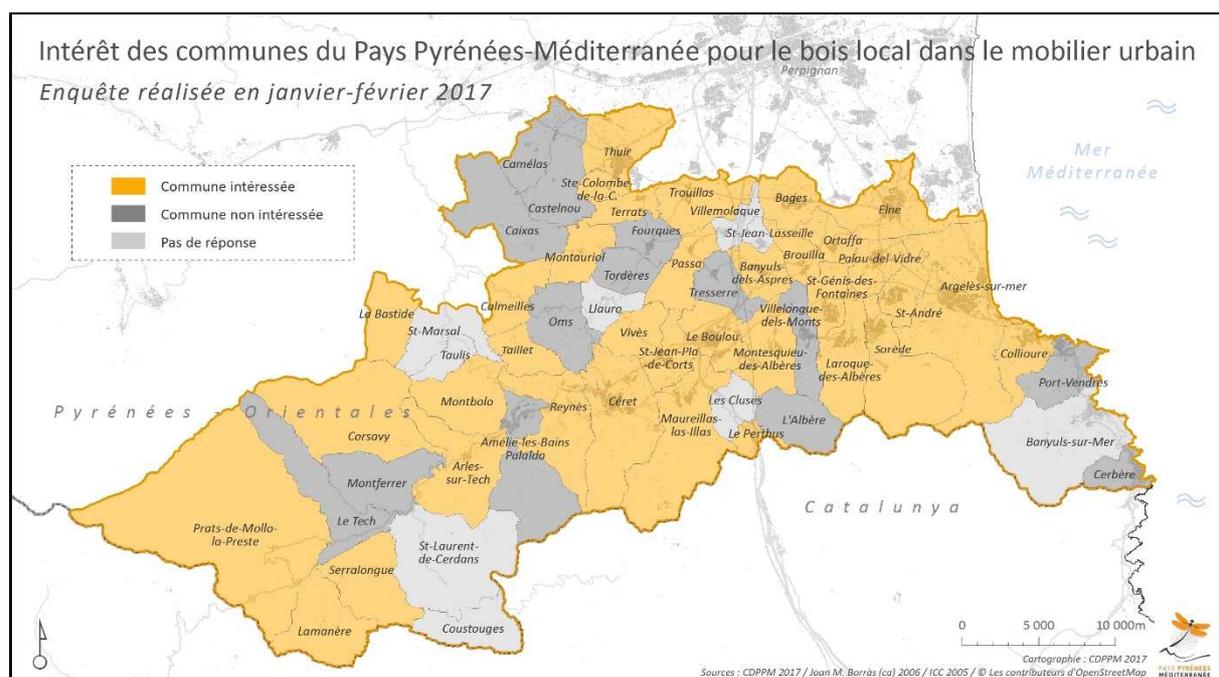


Figure 6 : Carte indiquant l'intérêt des collectivités du territoire pour du mobilier en bois local

Ces résultats, couplés à l'identification sur le territoire de projets d'aménagement intérieur ou extérieur, soulignent une opportunité de développer une filière de mobilier en bois local. En s'appuyant sur les retours d'expériences de projets similaires, plusieurs pistes de travail ont pu être identifiées : recherche de professionnels intéressés, mise en réseau des divers acteurs et animation de la démarche, conception collective d'un banc en bois local, expérimentation sur des projets concrets, et à plus long terme, développement d'une marque « bois local », mise en place de point de vente de bois locaux, ou encore création d'un outil de mise en relation de l'offre et de la demande, aux échelles jugées pertinentes.

Suite à cette étude préalable, une réunion de restitution à destination des élus et des techniciens des collectivités a été organisée en juin 2017 afin d'échanger sur les pistes d'actions identifiées et de cibler quelques projets pilotes. Au 2^{ème} semestre, des réunions préparatoires à une animation en 2018 ont permis d'apporter des éléments supplémentaires pour la structuration d'une telle filière : rendu de l'étude sur l'aménagement des itinéraires cyclistes secondaires à l'échelle du Pays, rencontre avec le directeur de l'ADEPFO (Association de Développement des Pyrénées par la Formation), et enfin, l'organisation d'une matinée dédiée aux collectivités sur l'intégration du bois local dans les projets publics (cf. partie 1.4).

CONCLUSION

Pour conclure le rapport annuel d'activité de la mission CFT, il est proposé de faire le bilan de l'animation territoriale de la Charte Forestière de Territoire en termes de répartition du temps de travail au regard des différentes missions exposées précédemment ainsi que de faire un point sur les réunions organisées et la participation à ces dernières.

En 2017, la mission « Charte Forestière de Territoire » représente un temps plein dont les missions se répartissent de manière variable au regard des chantiers engagés tout en gardant les ordres de grandeur du prévisionnel (cf. Figure 7). Les pôles les plus importants sont donc l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés (25 % ETP) et la mise en œuvre d'actions spécifiques (28 % ETP). Viennent ensuite la participation aux réseaux et travaux transversaux ainsi que l'organisation de la gouvernance et les opérations de communication.

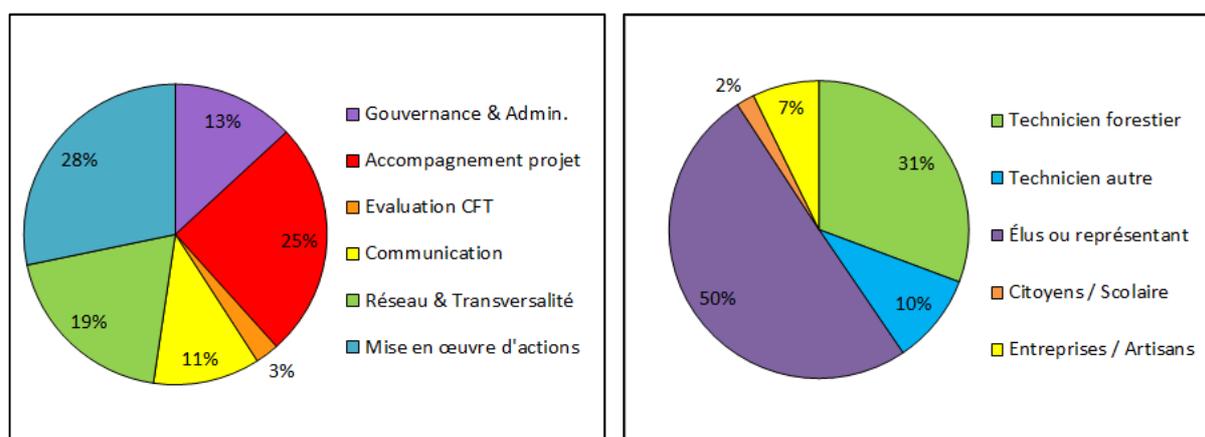


Figure 7 : Répartition du temps de travail de l'animatrice CFT par type de mission à gauche, et répartition des participants aux réunions CFT (hors JIF 2017) par type d'acteurs à droite.

En 2017, ce sont 13 réunions et événements qui ont été organisés sur le territoire dans le cadre de la mission « Charte Forestière de Territoire ». Près de 430 personnes (dont 275 lors de la manifestation grand public de la Journée Internationale des Forêts) ont participé parmi lesquelles plusieurs typologies d'acteurs sont représentées avec notamment 50 % d'élus et de représentants de collectivités locales selon le graphe ci-dessus excluant les résultats de la manifestation grand public (cf. Figure 7).

En termes de perspectives pour 2018, le Pays Pyrénées-Méditerranée poursuivra fortement sa mission d'animation de la CFT Pyrénées-Méditerranée (75 % ETP) ainsi que la mise en œuvre des actions actuellement en cours tout en lançant de nouveaux projets (25 % ETP).